

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 9 octobre 2018

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-huit, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil
- présents : 8 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 9 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 0 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Séverine CRESPEAU
04/10/2018 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Alix THILLIER,
Date d'affichage :
04/10/2018 **Absents excusés** : Jean-Louis LANSIER ; Aurélie JOUSSET, a donné pouvoir à E. Robert

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 6 septembre 2018
2. Délibération Ratio d'avancement de grade
3. Delibération périmètre de sécurité CNPE – PCS
4. Délibération : subventions aux associations
5. Point sur l'eau
6. Point sur l'avancement des travaux à l'église
7. Retour sur la rencontre avec l'UCPS
8. Organisation du 11 novembre
9. Point sur les diverses rencontres (ATD)
10. Questions Diverses dont :
 - Devis fenêtres

Secrétaire de séance : Mme GRIVEAU Rachel, 1^{ère} adjointe

Approbation du compte-rendu du CM du 06/09/2018:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

31-2018 : ratio d'avancement de grade

Le maire rappelle que le Conseil, lors de sa précédente réunion, a choisi de proposer un ratio promus/promouvables de 100 % concernant le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ; il informe le Conseil que suite à la saisine du Comité technique du Centre de Gestion, cette demande a reçu un avis favorable (cf avis du CT joint en annexe).

Il convient à présent de délibérer pour fixer ce taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion relatif aux avancements sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 100%.

32-2018 : augmentation du périmètre de sécurité du CNPE de Saint-Laurent-des Eaux

Le périmètre de sécurité du Centre National de Production d'Electricité de Saint-Laurent-des-Eaux a été augmenté de 10 à 20 km. Une toute petite partie de la commune se situe dans ce périmètre. La sécurité Civile a demandé l'avis du Maire pour intégrer ou non cette partie, voire la commune toute entière. Lors de la réunion du Conseil Municipal de juin, au vu des éléments connus, et après discussion sur les implications et la portée de cette intégration, le Conseil ne pensait pas utile de le faire.

Cette réponse a été donnée à la Sécurité Civile de façon informelle. A la suite, Monsieur le Préfet impose que la partie concernée de la commune soit intégrée dans le périmètre.

Les services de la Préfecture ont donc à nouveau sollicité le Maire, apportant des éléments plus concrets et plus précis sur les implications d'une intégration.

Le Maire expose au Conseil ces nouveaux éléments : information au public et actions sur le terrain effectuées par les services compétents, aide à l'établissement d'un Plan de sauvegarde Communal simplifié, conséquences sécuritaires d'un incident sur la zone incluse dans le périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'intégration dans le périmètre, uniquement de la zone incluse dans le cercle des 20 km.

33-2018 : subventions aux associations

Après étude des différentes demandes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

Souvenir Français, comité de Neung	50 €
Foyer Socio-Educatif du collège de Neung	50 €
GIDEC Sologne	37 €
Association des Secrétaires de mairie	12 €
ADMR	437,85 €
CFA de la Chambre des métiers	160 €
Sologne nature Environnement	50 €
Prévention Routière	50 €
Les Joyeux Solognots	320 €
AFN	125 €
Pompiers de Neung	260 €
Coopérative scolaire	400 €
GRAHS	50 €

Ces subventions seront imputées aux subdivisions du compte 6574.

Point sur l'eau

Le Maire revient sur les demandes de ristournes sur les factures d'eau qui ont été faites par des particuliers ayant subi des fuites après compteur. Comme dit lors du précédent Conseil, chaque cas est étudié, mais les conséquences des fuites en terrain privé ne doivent pas être supportées par la collectivité.

Un dossier retient l'attention du Conseil, sur lequel un geste pourrait être fait car les conséquences de la fuite se cumulent à la fois sur la facture d'eau et sur celle de l'assainissement collectif.

D'autre part, une demande d'effacement de dette a été reçue pour une facture d'eau ancienne. Admission en non-valeur à prévoir lors d'un prochain Conseil.

Retour sur la rencontre avec l'UCPS :

Le Maire fait le point sur la rencontre, qui a permis de dégager une orientation vers la location par l'UCPS d'une partie du grand bâtiment, et la libération par l'association des petits locaux (longère) pour leur aménagement en logements. Un débat s'instaure.

Le Maire précise que lors de la journée du Président du Conseil Départemental dans le canton de Chambord, un échange a été établi avec le Président du Conseil, le Député et le Président de la Communauté de Communes pour une réunion sur le terrain.

Point sur les travaux à l'église :

Les opérations de restauration avancent bien. Le dernier nettoyage est à prévoir début novembre, en fonction de la fin des travaux.

Il faut prendre l'attache de la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une éventuelle souscription.

Organisation du 11 novembre :

La messe se tiendra à Villeny.

Le repas des Anciens sera proposé aux Marollois de 65 ans et plus comme à l'accoutumée.

Point sur les diverses rencontres :

- M. Fassot a participé à la journée du Conseil Départemental à destination des Maires du Canton de Chambord, émaillée de visites de sites et de rencontres, et au cours de laquelle ont été évoqués divers points concernant les communes rurales (sécurité, état des routes, budgets,...)
- Agence Technique départementale : l'étude pré-diagnostique concernant le chemin des Roberdières ne semble pas cohérente, des devis vont être demandés auprès d'entreprises privées pour lancer une demande de DSR et DETR.
L'ATD effectue une observation sur chacune des routes desservant le village dans le cadre du ralentissement du trafic. Cette étude coûtera entre 1500 à 3000 €.
La pose d'un radar pédagogique est sérieusement envisagée.

- TDF : cette entreprise a été retenue par le syndicat de collectivité pour le déploiement de la fibre optique sur les départements 41 et 37. Un rendez-vous est prévu le 10/10 pour une demande de terrain sur la commune en vue d'installer un NRO (nœud de raccordement optique). Il sera rendu compte de ce rendez-vous lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un devis a été reçu pour changer les dernières fenêtres d'un logement communal. Il s'élève à 3686 €. Il est accepté par le Conseil.
- Bilan de la réception à l'attention des nouveaux Marolmois : bilan positif, à renouveler l'an prochain.
- Le pot de fin d'année du personnel est programmé pour le jeudi 20 décembre.

SEANCE LEVEE A 22 h 15

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		